

# **VENTS CONTRAIRES BAVOIS**

Association des opposants au parc éolien de Bavois

## **Bulletin d'information N°9**

**Mars 2022**

*"Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains... En bref, c'est simplement de l'habillage."*

*Nicolas Hulot (2005)*



**Quel vent sur le  
plateau du Coudray ?**

Retrouvez l'actualité et les bulletins précédents sur

**[www.vents-contraires.ch](http://www.vents-contraires.ch)**

**[info@vents-contraires.ch](mailto:info@vents-contraires.ch)**

## Les actions au sein du Conseil communal

Comme le précise le procès-verbal du dernier Conseil communal du 14 décembre 2021, plusieurs requêtes, demandes et actions sont entreprises par des Conseillers communaux pour que la Municipalité donne enfin les vraies raisons de sa motivation à soutenir sans faille le projet éolien.

**Pour donner suite à la motion Schwab déposée en juin 2021, laquelle demande la mise en suspens de tout projet et construction d'éoliennes sur la commune pour les 10 prochaines années, la Municipalité avait éludé le problème en octobre 2021 en affirmant qu'un tel moratoire était irrecevable car contraire au droit supérieur.**

En effet, la Municipalité affirme que, si le Conseil communal intègre cette demande dans sa planification ou dans un article du règlement communal, cette motion ne pourra pas être approuvée par le canton de Vaud, car contraire à son plan directeur cantonal.

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil communal a décidé de reporter sa réponse afin de demander un **avis de droit** sur le caractère irrecevable de cette motion et un second avis de droit pour avoir l'assurance que le Conseil communal et les habitants de Bavois auront la souveraineté de la décision sur le projet éolien.

Notre association Vents contraires à Bavois rappelle que des projets comme celui de Oulens-Daillens et de Cronay ont été retirés du plan directeur cantonal. De plus, à l'instar de Froideville (Vaud) ainsi que plusieurs villages concernés par les projets éoliens (Genevez, la Chaux-des-Breuleux, Bourrignon, la commune des Bois, ou celle du Noirmont dans le Jura) ont adopté des moratoires. Cela est donc possible !

Il faut préciser qu'un plan directeur est un document évolutif. Lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent, ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes de l'aménagement, les plans directeurs font l'objet des adaptations nécessaires (art. 9 al. 2 LAT).

Par ailleurs, la Municipalité omet un élément très important :

**Dans une interpellation déposée parallèlement à la motion, M. Daniel Schwab a demandé la création d'une commission spécifique pour, entre autres, promouvoir le développement d'énergie durable autre que l'éolien.**

La commission Energie du Conseil communal ne peut en aucun cas assurer cette tâche si elle veut éviter tout conflit d'intérêt avec le mandat que la Municipalité lui a confié, à savoir : participer au comité de pilotage (COPI) de BavoisEole SA.

Il est important de trouver des alternatives énergétiques, mais ces solutions doivent être utiles à notre population et sans nuisances. Nous réaffirmons le besoin de créer une cellule forte qui pourra développer l'économie locale, notamment en soulageant la facture énergétique des habitants.

En outre, de tels projets sont en totale adéquation avec la mesure F51 « Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie » du plan directeur cantonal.

La Municipalité s'obstine pourtant :

- A se focaliser exclusivement sur l'éolien alors que les textes de lois sur lesquels elle s'appuie, se réfèrent aux énergies renouvelables dans leur globalité ;
- A prétendre que la motion est contraire au droit supérieur, alors que le plan directeur cantonal s'adresse également aux énergies renouvelables dans leur globalité.

Nous demandons simplement de mettre en place des alternatives à l'éolien.

Durant cette même séance, deux conseillers communaux ont interpellé la Municipalité par deux requêtes en lien avec le projet de ces aérogénérateurs.

**La 1<sup>ère</sup> interpellation demande que les membres de la commission de gestion et des finances de notre commune puissent avoir accès aux comptes de BavoisEole SA.**

En effet, la commune est non seulement actionnaire mais également administratrice de la société. Elle a donc un droit de regard complet sur les comptes de cette société.

Il importe de connaître :

- Les sources de revenus de BavoisEole SA ;
- Les charges effectivement réalisées par BavoisEole SA qui seraient éventuellement réclamées en dédommagement en cas de violation de la convention signée entre le promoteur et la commune.

**La 2<sup>ème</sup> interpellation demande à la Municipalité de fournir au Conseil communal les preuves formelles de récusation du syndic M. T. Salzmann, et ce dès le début du projet, car il est un des propriétaires terriens directement concernés par la réalisation du parc éolien.**

Pour mémoire, rappelons ce que prévoit la législation :

Loi VD sur les communes 175.11

**Art. 65a Récusation**

<sup>1</sup> *Un membre de la municipalité ne peut prendre part à une décision lorsqu'il a un **intérêt personnel** à l'affaire à traiter. Au besoin, la municipalité statue sur la récusation.*

<sup>2</sup> *Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants de la municipalité.*

<sup>3</sup> *Il est fait **mention de la récusation au procès-verbal** et sur **l'extrait de décision**.*

<sup>4</sup> *Si le nombre des membres restants de la municipalité est inférieur à la majorité absolue, l'article 139a s'applique.*

Dans ce cadre, en 2018, le syndic répondait à l'interpellation de Mme Oulevay (voir PV de la séance du Conseil communal du 12 juin 2018) :

*...M. Thierry Salzmann a décidé de se récuser en tant que **membre de BavoisEole SA** depuis le mois de mai au bénéfice de M. Jean-Pascal Rochat et ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt, comme l'exige la loi. M. Thierry Salzmann ne fera pas non plus partie du comité de pilotage (COPII)...*

**Mais aucune précision concernant sa récusation au sein de la Municipalité n'est fournie !**

En 2021, pour donner suite à un courrier adressé à la Municipalité par 5 habitants de Bavois demandant les preuves formelles de récusation du syndic, voici un extrait de la réponse de la secrétaire municipale (mail à VCB du 2 novembre 2021) :

*...En ce qui concerne **l'extrait de PV**, vous trouverez sur notre site internet, sous l'onglet conseil dans le PV de la séance du 12.06.2018 (qui se trouve sous la séance du 2.10.2018), à la page 50, la récusation de M. Salzmann. En ce qui concerne la Municipalité, **il se récusera au fur et à mesure** des décisions qui seront prises concernant ce parc éolien.*

On notera tout de même l'emploi du futur dans la dernière phrase ci-dessus, ce qui n'est pas le fruit du hasard !

En conséquence, il est facile de comprendre que le syndic ne s'est, à ce jour, jamais récusé de sa fonction d'élu dans tout le déroulement du projet éolien.



## Potentiels solaires sur la commune de Bavois

Selon une étude de 2019 publiée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le potentiel d'énergie solaire qui peut être exploité sur les bâtiments suisses est de 67 milliards de kilowattheures par an. Cela correspond à **110%** de la consommation d'électricité en Suisse.

En effet, en Suisse, les installations photovoltaïques efficaces produisent environ **185 kWh/m<sup>2</sup>** par an. Pour rappel, la consommation d'un ménage-type de **quatre personnes** est d'environ **4'500 kWh par an**.

Sur la base du potentiel solaire des toits des différents bâtiments, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a ainsi établi un calcul du potentiel global de **chaque commune** pour la production d'électricité et de chaleur.

Selon ces estimations, pour la commune de Bavois, les potentiels solaires sont de :

	production d'électricité uniquement	production de chaleur et d'électricité
<b>Uniquement toit</b> 	Potentiel de production électrique: <b>8.43 GWh/an</b>	Potentiel de production de chaleur (eau chaude et chauffage): <b>2.19 GWh/an</b> Potentiel de production électrique en complément de la chaleur: <b>6.11 GWh/an</b>
<b>Toit et façade</b> 	Potentiel de production électrique: <b>11.03 GWh/an</b>	Potentiel de production de chaleur (eau chaude et chauffage): <b>2.19 GWh/an</b> Potentiel de production électrique en complément de la chaleur: <b>8.71 GWh/an</b>

[www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH\\_SolarpotGemeinden/pdf/5746.pdf](http://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5746.pdf)

La population de Bavois étant d'environ **1'000 habitants**, le **besoin annuel s'élève donc à 1.125 GWh/an**, soit 7 fois moins que le potentiel des toits de Bavois ! **ALORS POURQUOI S'EN PRIVER** et surtout **pourquoi devoir, ou plutôt vouloir subir les nuisances des éoliennes...**

Des solutions de regroupement collectif pour leur propre consommation issue du photovoltaïque sont possibles. Certaines sont déjà à l'étude ou en application dans plusieurs communes romandes. Nous pouvons faire de même à Bavois !

De plus, de telles initiatives offrent véritablement un bénéfice financier aux propriétaires et à tous les habitants de la commune puisque les utilisateurs bénéficient :

- d'une électricité photovoltaïque verte et locale ;
- d'une réduction des coûts de l'électricité consommée.



## Centre de Bavois

La carte interactive montre les toits de la commune qui sont les plus appropriés pour exploiter l'énergie solaire.

### Légende :




Aptitude: Excellente
Aptitude: Très bonne
Aptitude: Moyenne
Aptitude: Faible

## Le Coudray



Vous pouvez vous informer sur le potentiel de production de votre habitation en vous connectant sur le site de la Confédération :

<https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/sonnendach/?lang=fr>

Toit      Facade

Combien d'électricité ou de chaleur est-il possible de produire sur mon toit?

...OU LOCALISEZ-VOUS ↗



## Des alternatives existent !

Dans notre bulletin N°2 de décembre 2019, nous vous avons déjà parlé de la réalisation de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance (VS).

### Mais d'autres solutions existent.

Par exemple, le groupe suisse **EnergyPier** a comme objectif de recouvrir certains tronçons autoroutiers de **panneaux photovoltaïques en les combinant avec des éoliennes de petites tailles verticales**.

Cette société va prochainement construire 2 tronçons tests.

Le 1<sup>er</sup> en Valais sur la RN 09 (1.6 km près de Fully) et le 2<sup>ème</sup> sur la RN 04 dans le Säuliamt (canton de Zürich).

A Fully, cette installation sera capable de produire **30 GWh** issus des panneaux photovoltaïques et des générateurs verticaux pour un montant d'investissement de CHF 30 à 35 Millions. En comparaison, le projet Bavois Eole se monte à CHF 45 millions pour 28 GWh.

De plus, la structure porteuse, d'une durée de vie de plus de 150 ans, a été conçue pour produire un effet d'accélération de l'air en combinaison avec celui produit par les véhicules circulant sur l'autoroute. Par contre, la durée de vie d'une structure porteuse d'une éolienne est limitée à seulement 25 à 30 ans.



Image issue de *Route et Trafic N°9 / 2021*

### Pour plus d'information :

Livre blanc EnergyPier : *Une solution au dilemme de la transition énergétique*



Autre exemple : produite à partir d'une source renouvelable, à savoir l'énergie hydraulique, la construction d'une **centrale de production d'hydrogène** au pied du **barrage de Schiffenen** (FR) produira chaque année quelque 300 tonnes d'hydrogène vert.

Une petite turbine qui fonctionne en continu offre un double avantage :

- Délivrer un débit minimal d'eau pour la faune aquatique en aval du barrage ;
- Fournir l'électricité nécessaire à l'électrolyse par sa connexion à une centrale de production d'hydrogène ; la production annuelle correspond à la consommation d'environ 50 camions.

Pour plus d'informations : <https://www.groupe-e.ch/fr/une-etape-importante-pour-la-production-dhydrogene-vert-fribourgeois>.

**Ces exemples démontrent que des solutions de transition énergétique existent sans que la population n'ait à subir une quelconque nuisance.**

***Merci d'être toujours plus nombreux à nous soutenir.  
N'hésitez plus à vous joindre à nous !***

Vents Contraires à Bavois  
Rue du Haut du Village 14  
1372 Bavois

**FORMULAIRE D'ADHÉSION**  
[info@vents-contraires.ch](mailto:info@vents-contraires.ch)

***Je souhaite devenir membre de l'Association***

Nom et prénom : .....

Rue : .....

NP + Localité : .....

Téléphones, fixe et/ou mobile : .....

Adresse e-mail : .....

Cotisation :  membre individuel 30.- frs/an  ménage 50.- frs/an

Don :  IBAN – CH 25 0900 0000 1503 9868 1

*Ces données personnelles restent confidentielles, au sein du comité de l'Association.*

Lieu et date : ..... Signature : .....

**[www.vents-contraires.ch](http://www.vents-contraires.ch)**